RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS ET DE LEURS SURVIVANTS — AUTOMNE 2002

Inscrivez-vous à www.otpp.com pour recevoir l'information par voie électronique

« Nous ne sommes pas restés les bras croisés en attendant des jours meilleurs »

Votre rente est en sécurité malgré la morosité des marchés

Dans le dernier *Rapport aux participants*, Claude Lamoureux, président et chef de la direction, a parlé de la volatilité des marchés, du rendement négatif des actions et de la grande incertitude qui habite les investisseurs. Il déclarait alors que la période des rendements élevés des années 90 était bien révolue et que le défi à relever serait de taille afin de réaliser un rendement moyen suffisamment élevé pour financer les prestations futures du régime de retraite. Cette prévision sombre s'est bien confirmée.

« Mais nous ne sommes pas restés les bras croisés en attendant des jours meilleurs. En tant qu'investisseur vigilant et innovateur, nous avons pris des mesures fermes pour trouver de la valeur ajoutée malgré la situation lamentable des marchés », affirme M. Lamoureux.

Voici ce que nous avons fait dernièrement pour trouver cette valeur.

Déplacer les éléments d'actif

Nous avons réduit nos placements en actions pendant la première moitié de l'année en cours. L'an dernier, la politique relative à la composition du portefeuille demandait d'investir 60 % des éléments d'actif dans les actions. Cette année, cette participation a été réduite pour passer à 50 %.

Suite à la page 4

Dans ce numéro...

Vous désirez vous renseigner sur la surveillance du régime et savoir comment obtenir une liste de nos placements 2

Les rentes annuelles augmentent de 1,6 % 3

Enseigner pendant la retraite – au maximum 5

Qui décide de l'utilisation d'un excédent et qui assume les frais en cas de déficit? 7

Q&R

Boîte aux questions

Q : *« ... Que fait le régime pour surveiller de près nos placements? »* J.W.

R : Nous défendons les intérêts des actionnaires depuis bien longtemps car nous protégeons la valeur des actions pour payer les rentes. (Voir *Info-Retraite*, Numéro 26, Printemps 2002; visiter le site Web à l'adresse : www.otpp.com et consulter le menu déroulant de la rubrique « Nouvelles ».)

Récemment, le RRÉO a joué un rôle déterminant dans la formation de la « Coalition canadienne pour une bonne gouvernance ». Cette coalition réunit les caisses de retraite, fonds communs de placement et gestionnaires de portefeuille les plus importants au Canada.

« C'est le moment de dépasser les belles paroles pour travailler avec les conseils d'administration qui ne représentent pas les propriétaires des sociétés afin que ces conseils écoutent les attentes de ceux qui sont les vrais propriétaires des sociétés dont ils assurent la gouvernance. En tant que gros investisseurs, nous avons les ressources nécessaires pour exiger une bonne gouvernance, et les petits investisseurs devraient tirer avantage de nos efforts. Notre objectif est de faire en sorte que les intérêts des conseils d'administration et de la direction s'alignent sur ceux des actionnaires », a poursuivi M. Lamoureux.

Entre autres initiatives, les membres de la coalition entendent :

- surveiller la composition et la performance des conseils d'administration;
- insister pour que les comités clés des conseils d'administration soient formés en majorité d'administratrices et d'administrateurs externes;
- échanger des commentaires sur les compétences des membres des comités de vérification;
- soutenir les programmes de rémunération qui visent à récompenser les membres du personnel dont le rendement est constant;
- élaborer une position commune pour les normes comptables reconnues et la divulgation de l'information financière;
- travailler en collaboration avec les commissions des valeurs mobilières afin de renforcer les règlements et avec les gouvernements pour soutenir les sanctions pénales.

La Coalition qui compte 22 membres a été formée à la fin juin et s'est réunie en septembre et en octobre.

Q : *« Le RRÉO jouit d'une excellente réputation pour son savoir-faire en matière de placements. Puis-je obtenir une liste des sociétés dans lesquelles nous investissons? »* L.F.

R : Tous les ans, nous publions le nom d'un groupe choisi des sociétés (placements supérieurs à 50 millions de dollars) dans le *Rapport aux participants*. Vous pouvez également trouver une liste exhaustive dans notre site Web dans le menu déroulant de la rubrique « Placements ».

Une mise en garde : nos éléments d'actif et de passif, la composition de notre portefeuille et les délais sont sensiblement différents des vôtres. Suivre notre stratégie de placement n'est probablement pas la meilleure formule pour vous.

Claude Lamoureux a souvent recommandé le livre intitulé « *Winning th. Loser's Game* » de Charles D. Ellis (McGraw-Hill, 39,95 $). Ce classique facile à lire, qui en est à sa quatrième édition, explique comment les investisseurs peuvent éviter les erreurs classiques. ■

À compter de janvier 2003

Les rentes annuelles augmentent de 1,6 %

Selon les estimations, le rajustement annuel de la rente pour tenir compte de l'inflation serait de 1,6 % en 2003.

L'indexation de votre rente sur l'inflation est basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC). La méthode utilisée pour calculer l'augmentation est prescrite par le Régime de retraite des enseignants, et c'est la même méthode qu'utilisent les autres régimes de retraite principaux, notamment le Régime de pensions du Canada.

L'inflation dépasserait d'environ 1 % l'indexation prévue par le Régime de retraite des enseignants d'après les rapports récents. Comment expliquer cette différence? Statistique Canada établit l'IPC en comparant le coût des biens et services au cours d'un mois à leur coût à la même période de l'année précédente. Cela donne un aperçu ponctuel du taux d'inflation par rapport au taux enregistré au même moment l'an dernier.

Le Régime de retraite des enseignants doit déterminer l'indexation annuelle de la rente en se basant sur la moyenne de l'IPC pour la période de 12 mois qui s'est terminée en septembre 2002 comparativement à la moyenne des 12 mois précédents.

Calcul du rajustement en fonction de l'inflation

Moyenne de l'IPC pour la période de 12 mois se terminant en septembre 2002

moins

Moyenne de l'IPC pour la période de 12 mois se terminant en septembre 2001

= 1,6 %

Comparaison du rajustement moyen à l'IPC de la fin d'un mois à la fin du mois suivant

Au fil du temps, les deux méthodes donnent environ les mêmes rajustements pour tenir compte de l'inflation.

MOYENNES	*RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO (%)*	*IPC (%)*
25 dernières années	4,5	4,4
20 dernières années	3,1	3,0
15 dernières années	2,6	2,6

Rajustements annuels versés aux prestataires depuis 1990 pour tenir compte de l'inflation

Rajustement proportionnel pour tenir compte de l'inflation

Si vous avez pris votre retraite cette année, le taux d'indexation sur l'inflation sera calculé proportionnellement au nombre de mois pendant lesquels vous avez touché une rente. Par exemple, si vous avez pris votre retraite en juin 2002, vous pouvez compter sur un rajustement de 0,8 %, étant donné que vous n'aurez touché une rente que pendant la moitié de l'année.

Surveillez votre relevé des droits

Des renseignements détaillées sur l'augmentation totale de votre rente en 2003 sont fournis dans votre bordereau de paiement de janvier qui vous sera envoyé par la poste à la fin janvier.

Qu'est-ce que l'IPC?

L'IPC est la moyenne pondérée du coût d'un panier de biens et services que se procurent les ménages canadiens. Ce panier comprend les aliments, les vêtements, le logement, le transport et les loisirs.

La moyenne pondérée veut dire que certains articles ont plus d'importance que d'autres selon la partie du revenu familial qui leur est consacrée. Par exemple, on consacre généralement une plus grande partie du revenu familial au coût des aliments qu'à celui des loisirs. Statistique Canada considère l'IPC comme une « mesure de l'inflation ». ■

Pour en savoir plus sur l'indice des prix à la consommation, visitez le site Web à l'adresse suivante : www.statcan.ca

« Nous ne sommes pas restés les bras croisés en attendant des jours meilleurs »

Suite de la page 1

Au cours du premier semestre de 2002, nous avons déplacé plus de 6 milliards de dollars du portefeuille d'actions aux titres à revenu fixe et aux fonds en espèces.

Les titres à revenu fixe (obligations) constituent maintenant 20 % de la composition de l'actif, soit le double du pourcentage d'affectation enregistré à la fin du dernier exercice.

Plus d'éléments d'actif en gestion active

Nous comptons plus de 50 % des éléments d'actif en gestion active afin de saisir toutes les occasions de réaliser une valeur ajoutée. La caisse de retraite continue de dépasser la performance des marchés dans lesquels nous investissons à la fois en actions et en obligations.

Nous avons également adopté une approche plus dynamique de la gestion des placements en devises étrangères. Cela nous a permis d'obtenir une valeur ajoutée d'environ 200 millions de dollars au premier semestre de l'année en cours.

Revitalisation des placements immobiliers

Le portefeuille de placements immobiliers de 11,4 milliards de dollars a été revitalisé. Cette année, notre filiale Cadillac Fairview a vendu 300 millions de dollars en biens immobiliers qui n'étaient pas conformes à notre stratégie.

Les placements dans l'infrastructure se poursuivent

Nous avons étendu notre champ d'activité aux éléments d'actif qui offrent une solution de rechange intéressante par rapport aux marchés publics et permettent d'envisager des rendements stables et positifs à long terme. Ces investissements constituent un actif corporel tout comme les biens immobiliers. Au cours des 12 derniers mois, nous avons investi environ 3 milliards de dollars dans des installations électriques, autoroutes, aéroports, et terrains forestiers exploitables.

Rendements en milieu d'année négatifs mais supérieurs à ceux du marché

Au cours des six premiers mois de l'année, le taux de rendement était de moins de 1,1 % contre moins de 3,4 % pour le rendement repère global de la caisse.

Dans l'ensemble, le déclin des marchés boursiers mondiaux depuis le début de l'année s'est poursuivi. Au 30 juin 2002, l'indice Standard and Poor's (S&P) 500 était en baisse de 17 %, les marchés canadiens de 6,3 % et ceux d'Europe, Australie et Extrême-Orient (EAFE) de 8,1 %.

Ces baisses ont été partiellement compensées par les marchés de titres à revenu fixe qui ont dégagé des rendements cumulatifs de 1,7 % pour les obligations à valeur nominale et de 8,7 % pour les obligations à rendement réel liées à l'inflation.

« En général, les marchés actuels sont les pires que nous ayons connus depuis trois décennies. »

Suite à la page 6

Enseigner au maximum

Vous pouvez enseigner jusqu'à concurrence de 95 jours par année scolaire et continuer de toucher votre rente.

Aux fins du régime de retraite, une personne est employée dans le domaine de l'enseignement si elle exerce une fonction quelconque pour un conseil scolaire en Ontario ou pour un organisme désigné, ou si elle enseigne dans une école privée désignée dans la province de l'Ontario ou pour le gouvernement de l'Ontario.

L'enseignement pendant la retraite comprend des postes tels que bibliothécaire scolaire, correcteur d'examens ou conseiller pédagogique, de même que titulaire de classe. Si vous avez des doutes quant aux règles de réemploi qui s'appliquent à votre situation, veuillez nous téléphoner ou nous envoyer un courriel à l'adresse : inquiry@otpp.com.

Lorsque vous atteignez la limite de 95 jours, il vous incombe de nous en aviser. Il est donc utile de surveiller le nombre de jours que vous avez travaillés. Votre rente est suspendue le mois suivant la date à laquelle vous dépassez la limite de 95 jours.

Enseigner au maximum? Voici un petit conseil

Vous pouvez enseigner jusqu'à la fin du mois où vous atteignez la limite de 95 jours sans que cela influe sur votre rente. Par exemple, si Julie, une enseignante retraitée, atteint sa limite de 95 jours le 10 juin, elle peut continuer à enseigner jusqu'à la fin du mois sans que cela influe sur sa rente.

Cela lui donne deux semaines de plus d'emploi sans incidence sur sa rente. Cependant, lorsqu'elle atteint son 96e jour de travail, elle doit nous en aviser afin que nous puissions consigner le nombre de jours pendant lesquels elle a été employée.

Jane Murphy, bibliothécaire scolaire à Newmarket, compte enseigner pendant sa retraite.

Suite à la page 6

Enseigner au maximum

Suite de la page 5

Règles de l'enseignement pendant la retraite

Les corépondants du régime de retraite (le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ont convenu, l'an dernier, de supprimer les restrictions relatives au nombre d'années pendant lesquelles les prestataires peuvent enseigner jusqu'à concurrence de 95 jours. Cette entente est en vigueur jusqu'au 31 août 2006.

LIMITES ACTUELLES	*LIMITES APRÈS LE 31 AOÛT 2006*
Maximum de 95 jours de réemploi pour toute année scolaire.	**Maximum de 95 jours de réemploi pour chacune des trois premières années.** **Ces années ne sont pas forcément consécutives.** **Par la suite, vous pouvez enseigner jusqu'à concurrence de 20 jours par année scolaire.**

Le retour au travail des personnes retraitées

Statistique Canada a rapporté récemment que presque la moitié des personnes qui prennent leur retraite retournent sur le marché du travail, à temps plein ou à temps partiel, moins de deux ans après leur cessation d'emploi.

Cela se manifeste surtout chez les jeunes personnes retraitées : 69 % des personnes retraitées âgées de 50 à 54 ans retournent sur le marché du travail dans les deux années qui suivent leur départ à la retraite. (Source : « Retirees returning to the work force », par Dawn Walton, *Globe and Mail*, le 27 septembre 2002). ■

Pour en savoir plus, visitez le site Web à l'adresse : www.otpp.com. Lisez la feuille de renseignements intitulée : L'enseignement pendant la retraite *en consultant le menu déroulant de la rubrique « Publications », sous « Brochures ».*

Votre rente est en sécurité malgré la morosité des marchés

Suite de la page 4

En général, les marchés actuels sont les pires que nous ayons connus depuis trois décennies. Nous en sommes à la troisième année consécutive de baisse – ce qui ne s'est produit que deux fois dans les annales de l'indice S&P au 20e siècle.

« Malgré toutes les nouvelles désastreuses qui entourent l'investissement aujourd'hui, n'oubliez pas que le personnel de votre régime de retraite continue de travailler avec ardeur pour maximiser les rendements en dépit des marchés difficiles, et pour assurer les rentes d'aujourd'hui et de demain », souligne M. Lamoureux.

« En tant qu'investisseur vigilant et innovateur, nous avons pris des mesures fermes pour trouver de la valeur ajoutée malgré la situation lamentable des marchés. »

Votre rente est en sécurité

Les rendements négatifs sur les placements n'influent pas sur votre rente. Votre rente continuera de vous être payée comme promis, y compris l'indexation annuelle sur l'inflation. ■

Pour obtenir d'autres renseignements, visitez notre site Web à l'adresse : www.otpp.com et consultez la rubrique « Essentiels » pour la mise à jour sur les placements.

Vous trouverez aussi peut-être utile de lire nos dernières nouvelles sur les placements, traitant notamment de notre participation dans l'acquisition des services d'annuaires Yellow Pages. Cette affaire de 3 milliards de dollars est la plus importante dans les annales du RRE0.

Qui décide de l'utilisation d'un excédent du régime de retraite et qui assume les frais en cas de déficit?

Si vous avez répondu : le Régime de retraite des enseignants, c'est inexact. Continuez de lire.

Ce sont les corépondants du régime, à savoir le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui décident de l'utilisation d'un excédent, assument les paiements nécessaires pour liquider un déficit et apportent des modifications aux avantages ou aux taux de cotisation.

Guide rapide sur les fonctions principales des intervenants clés :

Enseignantes et enseignants

- Cotisent environ 8,9 % de leur salaire, et reçoivent en retour la promesse d'une rente basée sur leurs années de service (services décomptés) et sur la moyenne de leurs cinq meilleurs salaires annuels. Le gouvernement de l'Ontario verse des cotisations de contrepartie. En 2001, les enseignantes et enseignants ont cotisé au total 640 millions de dollars, le gouvernement de l'Ontario 680 millions de dollars. (La différence découle des frais d'intérêt.)

Prestataires

- Touchent des prestations de retraite, indexées sur l'inflation et garanties à vie. Si une ou un prestataire décède avant sa conjointe ou son conjoint admissible, une rente de survivant, également indexée sur l'inflation, et garantie à vie, est versée à cette dernière personne. En 2001, nous avons versé des prestations totalisant 3,08 milliards de dollars.

Les corépondants : Gouvernement de l'Ontario, FEO

- Négocient comment utiliser un excédent ou liquider un déficit. Seuls les corépondants peuvent modifier les avantages du régime. Depuis 1993, 18,6 milliards de dollars d'excédent on été utilisés par les corépondants pour améliorer les avantages et acquitter les paiements spéciaux. Aujourd'hui, il ne reste plus de fonds excédentaires.

  Formé de six membres, le Comité des partenaires réunit le même nombre de représentantes et représentants du gouvernement de l'Ontario et de la FEO et se charge de négocier les modifications à apporter au régime.

Rôles organisationnels

Gouvernement de l'Ontario

- Corépondant
- Partage de l'excédent et des responsabilités en cas de déficit
- Négociation des modifications à apporter au régime

FEO

- Corépondant
- Partage de l'excédent et des responsabilités en cas de déficit
- Négociation des modifications à apporter au régime

Régime de retraite des enseignants

- Investisseur
- Administrateur
- Ne peut pas modifier les avantages du régime

Régime de retraite des enseignants de l'Ontario

- Dirigé par un conseil d'administration autonome, le Conseil du régime de retraite des enseignants assume l'administration du régime et investit ses éléments d'actif. Il ne peut pas modifier les avantages du régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat du Régime de retraite des enseignants et sur le profil de l'entreprise, visitez notre site Web à l'adresse : www.otpp.com et consultez le menu déroulant de la rubrique « Qui nous sommes ».

Groupes de discussion – Résultats

Un meilleur service, mais peu de gens connaissent notre site Web

Les résultats de l'enquête menée cette année auprès des groupes de discussion sont encourageants. Les prestataires se disent satisfaits du service qui leur est fourni et trouvent que les sujets présentés dans *Info-Retraite* sont pertinents, les articles bien écrits et la présentation facile à lire.

Nous avons également appris que peu de prestataires savent qu'ils peuvent recevoir un exemplaire de la présente publication par voie électronique. Pour vous inscrire afin d'obtenir votre exemplaire électronique, visitez notre site Web.

Cette année, les rencontres de groupes de discussion ont eu lieu à Guelph et à Toronto en août. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ces échanges.

Info-Retraite

Régime de retraite
des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1-800-668-0105

Télécopieur : 416 730-7807

Courriel : member_inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Si vous avez des commentaires, veuillez communiquer avec John Cappelletti en composant le : (416) 730-5351 ou 1-877-812-7989 ou john_cappelletti@otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis pour régler des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3282

Cette publication coûte 21 cents l'exemplaire

Coût de production d'*Info-Retraite* : 21 cents par exemplaire (cela comprend la traduction et l'impression des versions française et anglaise).

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir la version électronique d'*Info-Retraite*. Celle-ci vous parvient une semaine plus tôt et le régime de retraite épargne environ 30 cents sur les frais d'envoi. Vous pouvez aider à réduire le coût de l'administration du régime de retraite en vous inscrivant à notre site Web, www.otpp.com, pour recevoir la version électronique. Vous trouverez l'hyperlien destiné à l'inscription à la page d'accueil sous la rubrique « Essentiels ». Vous pouvez annuler l'envoi par voie électronique à tout moment et recommencer à recevoir *Info-Retraite* par la poste.

Si vous cotisez encore à un REER, prenez note de ce qui suit

Si vous cotisez encore à un REER, la diminution du facteur de coordination avec le RPC constitue une amélioration du régime qui réduit vos droits de cotisation à un REER à compter de janvier 2003. Cela ne vous concerne que si vous envisagez de cotiser à un REER en 2003.

Note de la rédaction :

Merci de vos conseils

Récemment, j'ai envoyé un courriel aux prestataires pour leur demander quels conseils elles et ils donneraient aux enseignantes et enseignants qui se préparent à prendre leur retraite. J'ai envoyé le message à plus de 6 000 enseignantes et enseignants retraités qui se sont inscrits pour recevoir nos publications par voie électronique. J'ai été inondé de réponses merveilleuses et remplies de créativité. J'aimerais remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps de partager le fruit de leur expérience et leurs connaissances.

Vous pouvez lire une sélection des conseils des enseignantes et enseignants retraités en visitant notre site Web à l'adresse : www.otpp.com.